

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 002-558/14/CC

■ Approbation de la création et d'une affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition de caissons et wagons pour le transfert de déchets ménagers

DTD 14/12409/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des compétences « collecte et traitement des déchets » qui lui sont dévolues, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a la responsabilité de la gestion la collecte, le transfert et le traitement des déchets ménagers à partir de quatre Centres de Transfert et du Centre de Traitement Multifilière de Fos sur Mer.

Deux centres sont situés sur la commune de Marseille et dispose d'un embranchement ferrés qui permet de transférer les déchets par voies ferroviaires. Le troisième centre implanté à Ensues-la-Redonne et le quatrième situé sur la commune de La Ciotat permettent le transfert des déchets par route jusqu'au Centre de Traitement Multifilière.

Le transfert par voie ferrée du point de vue environnemental est la meilleure solution pour le déplacement régulier d'une quantité très importante de 355 650 tonnes par an des déchets ménagers de la Communauté Urbaine vers le Centre de Traitement Multifilière de Fos sur Mer.

Au moins 90% des déchets traités dans le Centre de Traitement Multifilière de Fos sur Mer (Evere) doivent être acheminés par voie ferrée dans l'installation conformément aux dispositions contractuelles et techniques du contrat de Délégation de Service Public.

Pour procéder à ce transfert, Marseille Provence Métropole dispose de trois contrats de prestations de service ; un relatif à la traction et aux manœuvres des convois, puis deux concernant la location des wagons ainsi que la location des caissons (maintenance incluse).

Ces locations de caissons et wagons représentent actuellement un coût annuel de 2,257 millions d'euros .

L'acquisition de ces matériels est estimé 10 760 000 euros HT soit 12 912 000 euros TTC.

La part wagons représente 6 600 000 euros HT soit 7 920 000 euros TTC, la part caissons 4 000 000 HT soit 4 800 000 euros TTC et la part assistance au contrôle et à la réception des équipements 160 000 euros HT soit 192 000 euros TTC.

Cette acquisition étant éligible à une subvention du Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Programme Quinquennal d'Investissement (PQI) à hauteur de 50%, l'opération pourra donc être amortie en moins de quatre ans.

Le financement de l'acquisition des équipements nécessite la création d'une opération et l'affectation de l'autorisation de programme pluriannuelle correspondante, évaluée à 10 760 000 euros HT soit 12 912 000 euros TTC.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la création de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de wagons et caissons pour le transfert des déchets » d'un montant de 12 912 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de pérenniser le système de transit des déchets par voie ferrée et réaliser des économies substantielles sur le dispositif de transfert
- Qu'il convient de financer cette opération ;
- Qu'afin de pouvoir disposer d'aides financières, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière auprès des organismes compétents.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition des wagons et caissons pour le transfert des déchets d'un montant de 12 912 000 euros d'euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous politique G110 – Natures 2031 / 2033 / 2158 / 2315 – Fonction 812 - Opération «Acquisition de wagons et caissons pour le transfert des déchets».

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2015 : 200 000 d'euros
- Année 2016 : 2 384 000 d'euros
- Année 2017 : 10 328 000 d'euros

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
A la Propreté Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER